

# **Participation du public sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié**

## **Synthèse des observations et propositions du public**

Validé en Conseil Communautaire le 15 avril 2024



# Sommaire

## Éléments de contexte

- 1- Procédure de participation du public
  - a- Modalités de participation du public
  - b- Modalités de consultation du projet de PMS
  - c- Information du public
  
- 2- Synthèse des observations
  - a- Nombre d'avis recueillis
  - b- Synthèse des observations

## Éléments de contexte

La prise de la compétence Mobilité de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles implique une stratégie politique spécifique formalisée par un Plan de Mobilité Simplifié, défini par la loi d'Orientation des Mobilités (LOM) et le Code des Transports.

Le Plan de Mobilité Simplifié est composé d'un diagnostic territorial et d'enjeux, d'une stratégie et d'objectifs et d'un plan d'actions composé de 18 actions concrètes et complémentaires.

La procédure de participation du public est prévue par le II de l'article L123-19-1 du code de l'environnement. Il prévoit que le projet accompagné d'une note de présentation est mis à disposition du public par voie électronique et sur demande sur support papier au siège de la Communauté de communes. Le public est informé des modalités de consultation. Il indique également que la Communauté de communes rédige une synthèse des observations et propositions avec celles pris en compte et les motifs de la décision.

# 1- Procédure de participation du public

## a- Modalité de participation du public

La consultation du public a été ouverte du **lundi 19 février 2024 à 9h00** au **lundi 18 mars 2024 à 17h00**. La durée de la consultation du public est de 29 jours consécutifs.

Les personnes souhaitant formuler un avis **ont pu remplir un formulaire de participation directement en ligne** en cliquant sur un lien.

**Il était également possible de récupérer le formulaire papier** au siège de la CCHSAM ou **le télécharger sur son site internet**, le compléter et le déposer ou l'envoyer par **voie postale** au siège de la CCHSAM 2 rue Abbé Lelièvre, 72130 Fresnay-sur-Sarthe ou l'envoyer **par mail**.

Formulaire en ligne

The screenshot shows the online participation form titled "Formulaire de participation du public - Plan de Mobilité Simplifié - CC Haute Sarthe Alpes Mancelles". It features the logo of the Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles (CCHSAM) and provides information about the consultation period from February 19, 2024, to March 18, 2024. The form includes fields for personal information: Nom\*, Prénom\*, Adresse\*, and Lieu de travail. It also has a section for "Vous êtes :" with checkboxes for "Un particulier", "Une association", "Un(e) professionnel(le)", and "Autre". A "Remarques et observations" section is provided for comments. At the bottom, there is a "SOUHAITER" button and a section for accepting terms and conditions.

Formulaire en format papier ou téléchargeable



### Formulaire de participation du public

Plan de Mobilité Simplifié  
Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles

Le dossier de consultation « Plan de Mobilité Simplifié » est disponible sur le site internet de la CCHSAM <https://www.cchautesarthealpesmancelles.fr/> ou à son siège, pour consultation sur place, au 2 rue Abbé Lelièvre à Fresnay-sur-Sarthe aux horaires d'ouverture au public (Lundi et vendredi : 9h00- 12h00 / mardi, mercredi et jeudi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00).

**La participation du public est ouverte du 19/02/2024 à 9h00 jusqu'au 18/03/2024 à 17h00.**

Nom\* .....  
Prénom\* .....  
Adresse\* .....  
Lieu de travail .....

**Vous êtes :**

- Un particulier
- Une association
- Un(e) professionnel(le)
- Autre, précisez .....

Remarques et observations sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié de la CCHSAM

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

\* Mention obligatoire pour prise en compte du formulaire

Les informations contenues sur ce formulaire, qu'il vous appartient de compléter et remettre à la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, sont fournies sur la base de votre consentement. Ces données recueillies sont nécessaires à la procédure de consultation du public menée dans le cadre de la validation du Plan de Mobilité Simplifié de la CCHSAM. Leur traitement a pour finalité d'être en capacité de recontacter les contributeurs afin d'obtenir des précisions sur les remarques formulées ou pour apporter une réponse à leurs interrogations. Ces données seront conservées jusqu'à la fin de leur utilité. Elles ne sont destinées qu'au service habilité à les traiter et ne seront en aucun cas transmises à des tiers.

Conformément à la réglementation en vigueur (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés » modifiée et Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD), pour tous renseignements concernant ces données et leur traitement ou pour exercer les droits qui vous sont reconnus par la réglementation en vigueur (accès aux données, rectification-portabilité ou suppression de données - limitation ou opposition aux traitements de données), vous pouvez prendre contact avec le responsable du traitement de ces données (Président de la Communauté de Communes) à l'adresse suivante : [contact@cchautesarthealpesmancelles.fr](mailto:contact@cchautesarthealpesmancelles.fr) et/ou le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [dpo@sarthe.fr](mailto:dpo@sarthe.fr). Un justificatif d'identité vous sera alors demandé. Vous pouvez également, si vous le jugez nécessaire, prendre contact avec l'autorité de contrôle compétente à l'adresse suivante : [contact@cnll.fr](mailto:contact@cnll.fr).

Une observation nous est parvenue dans un format libre, sans l'utilisation du formulaire préconçu. Nous l'avons pris en compte.

b- Modalités de consultation du projet de PMS mise en œuvre par la CCHSAM

### **Mise à disposition du dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend :

- Une note de présentation du Plan de Mobilité Simplifié
- Le projet de Plan de Mobilité Simplifié
- Les avis des communes ainsi que des partenaires et structures mentionnées à l'article L1214-36-1 du code des transports
- La délibération du conseil communautaire validant le projet de Plan de Mobilité Simplifié.

Le dossier de consultation a été disponible sur le site internet de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, onglet « mobilité » ou à son siège, pour consultation sur place, au 2 rue Abbé Lelièvre à Fresnay-sur-Sarthe aux horaires d'ouverture au public :

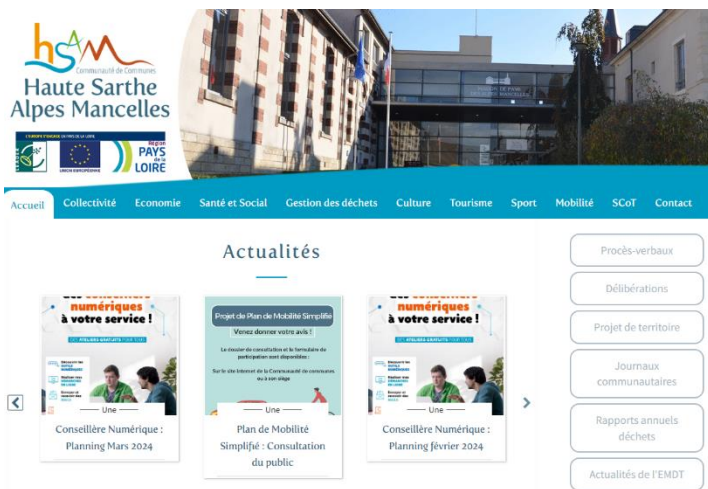
Lundi et vendredi : 9h00- 12h00

Mardi, mercredi et jeudi : 9h00- 12h00 et 14h00-17h00

## c- Information du public

L'article L123-19-1 du Code de l'environnement dispose que « Au plus tard à la date de la mise à disposition prévue au premier alinéa du présent II, le public est informé, par voie électronique, des modalités de consultation retenues. »

La Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, afin de répondre à son obligation d'information prévu à l'article ci-dessus, a informé le public des modalités de consultation retenues, via son site internet, onglet « mobilité » et en « actualités » et sur Facebook (le 19/02 et le 07/03).



### Plan de Mobilité Simplifié : Consultation du public

Du lundi 19 février 2024 à 9h00 au lundi 18 mars 2024 à 17h00


Consultation du public sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié



Le dossier de consultation est composé des documents ci-dessous :

Note de présentation du Plan de Mobilité Simplifié (477,10 kB) 


Projet de Plan de Mobilité Simplifié (9,14 MB) 

Avis communes – partenaires et structures mentionnées à l'article L1214-36-1 du Code des Transports (9,82 MB) 

Délibération du conseil communautaire validant le projet de Plan de Mobilité Simplifié (95,08 kB) 

Les personnes souhaitant formuler un avis peuvent remplir le formulaire de participation directement en ligne :

<https://framaforms.org/formulaire-de-participation-du-public-plan-de-mobilite-simplifie-cc-haute-sarthe-alpes-mancelles>.

Il est également possible de **récupérer le formulaire papier** au siège de la CCHSAM ou de le [télécharger](#). (438,69 kB) 

Ce formulaire est à transmettre au siège de la CCHSAM 2 rue Abbé Lelièvre, 72130 Fresnay-sur-Sarthe ou par mail [contact@cchautesarthealpesmancelles.fr](mailto:contact@cchautesarthealpesmancelles.fr).

Seul l'avis anonymisé pourra éventuellement être rendu public dans le cadre d'une synthèse des observations, aucune information personnelle ne sera diffusée.

Retrouvez l'ensemble de la procédure d'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié en page « Mobilité ».



En parallèle de ces mesures, la Communauté de communes a souhaité mettre en place une communication supplémentaire en format papier grâce notamment à son journal communautaire de janvier 2024 et une affiche disposée à l'accueil de la maison de Pays à Fresnay-sur-Sarthe.



**10 MOBILITÉS**

## Le Plan de Mobilité Simplifié se précise

La communauté de communes a élaboré son Plan de Mobilité Simplifié. Celui-ci est désormais en phase de consultation auprès des partenaires publics (communes du territoire, communautés de communes limitrophes, Département, Région...) et des associations concernées.

Ce plan sera consultable par le public, sur le site internet et à l'accueil de la communauté de communes, du 19 février au 18 mars 2024. Chaque habitant pourra exprimer son avis.

À l'issue de cette phase de concertation, le Plan de Mobilité Simplifié sera présenté, discuté et voté en conseil communautaire au printemps.

Dès l'année 2024, des premières actions seront budgétées et engagées. Dans cette perspective, des échanges sont en cours avec les partenaires potentiels de la collectivité (État, Région, Département, intercommunalités limitrophes, SNCF...) pour déployer des synergies communes et obtenir des co-financements.

2 rue Abbé Lelièvre à Fresnay-sur-Sarthe  
www.cchautesarthealpesmancelles.fr

### Que prévoit le plan de mobilité simplifié ?

Le premier objectif du Plan de Mobilité Simplifié est d'encourager et de donner les moyens aux habitants de privilégier les transports actifs (vélo, marche à pied...), collectifs (train, bus...) et partagés (covoiturage, autopartage). Cette démarche doit permettre de contribuer à préserver l'environnement et aider les habitants à se déplacer plus aisément.

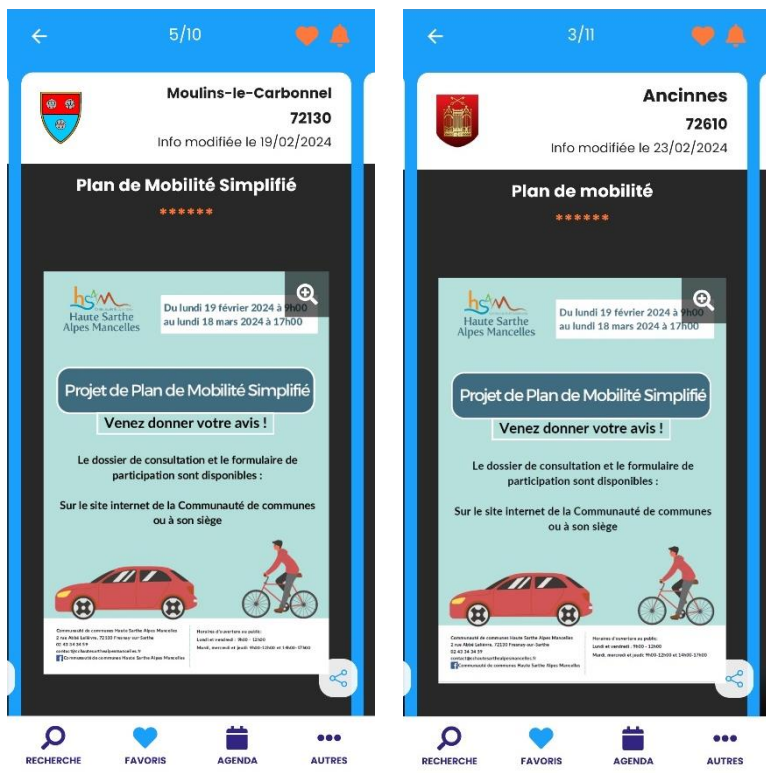
Le Plan de Mobilité Simplifié définit 4 objectifs qui seront déclinés à travers 18 actions :

- faciliter l'accès aux gares pour tous les usagers ;
- relier les communes aux pôles structurants de la communauté de communes (Fresnay-sur-Sarthe, Beaumont-sur-Sarthe et Sougé-le-Ganelon) ;
- développer les mobilités moins carbonées ;
- Informer, communiquer, animer.

Une information complète sur les actions de mobilité sera communiquée dans le prochain journal communautaire de juillet 2024.



Cette affiche a également été communiquée à l'ensemble des communes du territoire pour une large diffusion de l'information. Les communes ont communiqué elles-mêmes sur les modalités de consultation du Plan.



# Intercommunalité

## Communauté De Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles

### PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ

La Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles (CCHSAM) s'est dotée de la compétence Mobilité, qui lui donne la possibilité de mettre en œuvre des solutions adaptées aux besoins des habitants par un Plan de Mobilité Simplifié. La Région Pays de la Loire garde toujours la gestion du service régulier de cars et de transport scolaire (Aléop). Lors de la phase de diagnostic, les habitants et les salariés d'Eiffage et d'Hutchinson ont été sollicités pour répondre à des enquêtes « mobilité ». Le Comité des Partenaires Mobilité a été créé. Il est composé de représentants des communes, d'associations locales, de représentants de la sphère sociale et solidaire, du Club d'entreprises de la Haute Sarthe et d'habitants\*.

Après un an de concertation avec les 38 communes de la CCHSAM, le Département de la Sarthe, la Région Pays de la Loire, les entreprises, les associations et les habitants, le projet de Plan de Mobilité Simplifié a été validé par les élus le 30 octobre 2023.

#### Il comprend 4 objectifs transversaux et complémentaires :

- Faciliter l'accès aux gares pour tous les usagers,
- Relier les communes aux pôles structurants de la CCHSAM (Fresnay sur Sarthe, Beaumont sur Sarthe et Sougé le Ganelon),
- Développer les mobilités moins carbonées,
- Informer, communiquer et animer.

Ces objectifs sont déclinés en 18 actions opérationnelles que les maires ont classé collégialement par ordre de priorité. Le projet de Plan de Mobilité est entré en phase de consultation en novembre 2023. Il est soumis pour avis à l'ensemble des communes de la CCHSAM, aux Communautés de communes limitrophes, au Département de la Sarthe et à la Région Pays de la Loire.

#### Phase de consultation des habitants : à partir du lundi 19 février 2024

Les habitants du territoire pourront consulter le Plan de Mobilité Simplifié en format papier au siège de la Communauté de communes ou sur son site internet. Vous pourrez, si vous le souhaitez, émettre des commentaires sur le document avant qu'il soit définitivement validé par le Conseil Communautaire.

Retrouvez les informations relatives à la mobilité sur le site internet de la CCHSAM [www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr) sous l'onglet « Mobilité ».

\* Les habitants souhaitant siéger au comité des partenaires peuvent en faire la demande auprès de la CCHSAM en précisant leurs motivations, leurs coordonnées. Les candidatures seront tirées au sort lors d'un conseil communautaire.

Les quotidiens Orne Hebdo et Les Alpes Mancelles ont rédigé des articles rappelant les modalités de consultation du public sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié.



## Plan de mobilité simplifié : le projet consultable à Fresnay-sur-Sarthe jusqu'au 18 mars

Réunis lors du conseil municipal, les élus de Fresnay-sur-Sarthe ont émis un avis favorable concernant le projet de plan de mobilité simplifiée de la Communauté de communes.



Les élus ont émis un avis favorable à ce projet de plan de mobilité simplifié présenté lors du conseil municipal mercredi 7 février. © L'Orne hebdo

Par [Rédaction Alençon](#)  
Publié le 26 Fév 24 à 11:30

[Voir mon actu](#)

[★ Suivre L'Orne Hebdo](#)

Le projet de **plan de mobilité simplifiée** (PMS), élaboré par la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, a été présenté lors du dernier conseil municipal de Fresnay-sur-Sarthe ([Sarthe](#)). Il est consultable jusqu'au **lundi 18 mars**, au siège de la CCHSAM, 2 rue Abbé Lelièvre, à Fresnay-sur-Sarthe ou sur le site internet de la CdC.

Il s'articule autour de **quatre objectifs** : faciliter l'accès aux gares, relier les communes aux pôles structurants de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles (CCHSAM), développer les mobilités moins carbonées et, enfin, informer, communiquer et animer.

## HAUTE SARTHE ALPES MANCELLES

### PROJET. Le Plan de Mobilité Simplifié prend forme

La Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles s'est dotée de la compétence mobilité le 22 mars 2021, devenant Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire. Afin de mettre en œuvre cette nouvelle compétence, la communauté de communes s'est engagée à élaborer un Plan de Mobilité Simplifié le 12 décembre 2022.

Ce plan vise à définir les ambitions de la Com com en matière de transports en commun, des modes actifs (vélo et marche) et de tous les modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme.

Sur le territoire, le PMS comprend 4 objectifs transversaux et complémentaires déclinés en 18 actions concrètes : faciliter l'accès aux gares pour tous les usagers (développer les liaisons TER Alençon/ Le Mans desservant les deux gares du territoire), relier les communes aux pôles structurants

de la CCHSAM (collaborer à la mise en place du transport à la demande régional), développer les mobilités moins carbonées (le projet de voie verte sur les anciens chemins de fer reliant Fresnay à Saint-Rémy-de-Sillé) et informer, communiquer et animer (réaliser un « Guide des mobilités » sur la CCHSAM).

Le Plan de Mobilité Simplifié a été validé en Conseil communautaire le 30 octobre 2023 afin d'entrer en phase de consultation. Aujourd'hui et jusqu'au 18 mars, 17h, les habitants de la Com com peuvent apporter des commentaires, suggérer des précisions et donner un avis sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié.

A la fin de la consultation, la Communauté de communes répondra à l'ensemble des commentaires et décidera de leur prise en compte ou non dans la rédaction du document final. Celui-ci devra être validé par le



Dans le cadre de ce Plan de Mobilité Simplifié, l'élaboration de voies vertes est un enjeu majeur. Actua.fr illustration

Conseil Communautaire dans la foulée.

■ Les personnes souhaitant formuler un avis peuvent remplir le formulaire de participation directement en ligne : [framaforms.org](http://framaforms.org). Récu-

pérer le formulaire papier au siège de la CCHSAM ou le télécharger, le compléter et le déposer ou l'envoyer par voie postale au siège de la CCHSAM ou l'envoyer par mail à [contact@cchautesarthealpesmancelles.fr](mailto:contact@cchautesarthealpesmancelles.fr).

*Les Alpes Mancelles, 15/03/2024*

## 2- Synthèse des observations

### a- Nombre d'avis recueillis

La CCHSAM a reçu 10 avis de la part du public, 9 soumis via le formulaire numérique (dont un sans commentaire) et un avis libre reçu par mail.

### b- Synthèse des observations

Les différents avis et observations recueillis au cours de la participation du public n'ont pas remis en cause le projet de Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.

Les observations portent principalement sur le développement des itinéraires en modes actifs notamment sur leur sécurisation ainsi que sur le stationnement vélo. Les avis mentionnent à plusieurs reprises l'utilisation d'un VAE (vélo à assistance électrique) pour des trajets quotidiens.

Le projet de voie verte entre Fresnay-sur-Sarthe et Saint-Rémy-de-Sillé a reçu des avis favorables.

L'absence de mobilité des adolescents et des jeunes est une problématique exprimée dans les avis.

Le car, le TER, les tarifs, et la navette entre le centre de Fresnay-sur-Sarthe et la gare La Hutte Coulombiers sont également des sujets abordés dans les avis.